

DEPARTEMENT DE LOIR-et-CHER
COMMUNE DE SUEVRES

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL

SESSION ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 11 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire.

Nombre de conseillers	19
En exercice	19
Présents	17
Votants	19

Convocation du 6 novembre 2025

Nom – Prénom	Présents	Absent(s) excusé(s)	Absent(s) non excusé(s)	Pouvoirs à
DEJENTE Frédéric	x			
LESIMPLE Jean-Yves	x			
BORDEAU Lydie	x			
FERREIRA Roger Pierre	x			
GOUACHE Adeline	x			
DENIS Annick	x			
BRETON Suzanne	x			
BORDEAUX Michel	x			
BOISSET Florence	x			
HOUDIN Jean-Robert	x			
AUVRAY Marylise	x			
LEMAIRE Annie-Claude		x		M. DEJENTE
PEYRAT Olivier	x			
LEROUX Jean-Marc		x		M. LESIMPLE
FERREIRA Mélanie	x			
THIEBAULT Sylvain	x			
TREMBLIN-TRUBERT Céline	x			
BOISSET Boris	x			
MORNAY Angéline	x			
TOTAUX	17	2		

Monsieur Frédéric DEJENTE, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20 heures.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : Mme Mélanie FERREIRA

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre 2025

2. Affaires générales

- ✓ Réduction du nombre d'adjoints au maire
- ✓ Extension du périmètre et retrait d'une commune du SICOM41
- ✓ Licence IV : contrat de location de débit de boissons

3. Finances

- ✓ Demande DETR 2026 – achat d'un columbarium
- ✓ Fixation de la durée de l'amortissement du compte 2041582
- ✓ Budget assainissement : DM n° 3 – Régularisation fin d'année

4. Fêtes et cérémonies

5. Coopération intercommunale

6. Commissions / comités consultatifs / groupes de travail

7. Informations diverses / Questions diverses

**Procès-verbal
du Conseil Municipal du 13 novembre 2025**

Monsieur le Maire :

- Interroge les membres présents pour savoir s'ils ont tous reçu le procès-verbal de la réunion du 13 novembre 2025 et s'ils l'approuvent.
- Passe en revue l'ensemble des dossiers abordés lors de cette séance.

Le conseil municipal approuve ce procès-verbal à l'unanimité des 19 voix présentes.

AFFAIRES GENERALES

**DELIBERATION
D 25 12 69**

REDUCTION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le Maire rappelle au conseil municipal que Mme Adeline GOUACHE, adjointe au maire, a adressé au Préfet, par courrier en date du 14 novembre 2025, sa démission de ses fonctions d'adjointe.

Cette démission a été acceptée par le Préfet et notifiée à l'intéressée le 9 décembre 2025, rendant ainsi vacante une fonction d'adjoint au sein de l'exécutif municipal. Conformément à la réglementation en vigueur, la démission prend effet à la date de notification de l'acceptation par le représentant de l'État.

En application de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal peut soit pourvoir au remplacement de l'adjointe démissionnaire, soit décider de réduire le nombre d'adjoints.

Le Maire propose de ne pas procéder à ce remplacement et, en conséquence, de ramener de quatre à trois le nombre d'adjoints au maire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal par 19 voix pour,

DÉCIDE :

1. De réduire le nombre d'adjoints au maire de quatre à trois à compter de ce jour.
2. De ne pas procéder au remplacement de Mme Adeline GOUACHE, adjointe démissionnaire, laquelle demeure conseillère municipale.
3. De charger le Maire de transmettre la présente délibération au Préfet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et d'accomplir l'ensemble des formalités afférentes.

Monsieur le Maire remercie Madame Adeline GOUACHE, adjointe aux finances, pour son engagement et la qualité du travail accompli, à l'occasion de la cessation de ses fonctions pour des raisons personnelles.

DELIBERATION D 25 12 70	EXTENSION DU PERIMETRE ET RETRAIT D'UNE COMMUNE DU SICOM41
------------------------------------	---

Lors de sa réunion du 12 novembre 2025, le comité syndical de vidéoprotection (SICOM 41) a approuvé l'élargissement de son périmètre aux communes de Couddes, La Ferté-Imbault, Monthou-sur-Cher, Nourray, Pierrefitte-sur-Sauldre et Rilly-sur-Loire, ainsi que le retrait de la commune de Lassay-sur-Croisne.

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque commune membre du SICOM 41 est invitée à se prononcer sur les extensions et les retraits de périmètre.

Les membres du conseil municipal sont donc appelés à donner leur avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, et avec 19 voix pour, le conseil municipal décide :

- d'émettre un avis favorable :
 - à l'extension du périmètre aux communes suivantes : Couddes, La Ferté-Imbault, Monthou-sur-Cher, Nourray, Pierrefitte-sur-Sauldre et Rilly-sur-Loire.
 - au retrait de la commune de Lassay-sur-Croisne.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces modifications.

DELIBERATION D 25 12 71	RENOUVELLEMENT DE LA LOCATION D'UNE LICENCE IV POUR UNE DUREE D'UN AN
------------------------------------	--

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs à la gestion du domaine privé communal ;
- le Code de la santé publique, et notamment l'article L.3333-1 relatif à l'exploitation des licences de débits de boissons ;
- la licence IV appartenant à la commune et louée à **M. ARCHAMBEAU Hervé**, exploitant de « Les Roses de Suèvres » en vertu de la convention de location en date du 11 septembre 2025 ;
- la demande de renouvellement présentée par l'exploitant ;
- le bilan d'activité transmis par l'exploitant, attestant d'une exploitation effective du débit de boissons au cours de l'année écoulée ;

Considérant que :

- bien que le chiffre d'affaires déclaré pour l'exercice 2024 soit faible, l'établissement a été effectivement ouvert au public et a réalisé des ventes de boissons alcoolisées ;
- conformément à l'article L.3333-1 du Code de la santé publique, la licence IV ne s'éteint qu'en cas d'absence totale d'exploitation pendant cinq années consécutives ;
- en conséquence, la licence demeure valide et peut être légalement relouée ;
- il convient de permettre la poursuite de cette activité afin de maintenir une offre commerciale et sociale au sein de la commune ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 19 voix pour :

DÉCIDE :

Article 1 : De renouveler la location de la licence IV communale à M. Hervé ARCHAMBEAU pour une durée d'un (1) an, à compter du **1^{er} janvier 2026** et jusqu'au **31 décembre 2026**.

Article 2 : La convention de location sera reconduite aux conditions financières et réglementaires antérieurement applicables, sauf modifications explicitement prévues dans la convention, et dont le Maire est chargé d'assurer la mise à jour le cas échéant.

Article 3 : Le Maire est autorisé à signer la convention de renouvellement ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

FINANCES

**DELIBERATION
D 25 12 72**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2026 –
ACQUISITION D'UN COLOMBARIUM POUR LE CIMETIERE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu la circulaire préfectorale relative à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2026,

Vu le projet de la commune relatif à l'acquisition d'un nouveau columbarium,

Considérant que cet équipement répond à un besoin identifié de la population et permettra d'améliorer le service public funéraire sur la commune,

Considérant que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 7 800,00 € HT,

Considérant que la commune souhaite solliciter la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2026 (DETR) pour financer une partie de cette dépense,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 19 voix pour :

Article 1 :

Approuve le projet d'acquisition d'un nouveau columbarium pour le cimetière, pour un montant total estimé à 7 800,00 € HT.

Article 2 :

Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2026 la plus élevée possible sur le montant HT.

Article 3 :

Précise que le financement complémentaire sera assuré par l'autofinancement de la commune sur ses fonds propres.

Article 4 :

Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant, à signer toutes les pièces afférentes, et à prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de ce projet.

**DELIBERATION
D 25 12 73****FIXATION DE LA DUREE DE L'AMORTISSEMENT DE
L'IMMOBILISATION INSCRITE AU COMPTE 2041582**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux règles budgétaires et comptables applicables aux communes ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'inscription de l'immobilisation au compte 2041582 – Participation au Sidelc pour l'enfouissement électrique ;

Considérant que les biens inscrits en section d'investissement doivent être amortis conformément à la réglementation en vigueur ;

Considérant que le Conseil municipal doit fixer la durée d'amortissement dans la limite maximale de 30 ans, conformément aux dispositions du CGCT ;

Après en avoir délibéré, par 19 voix pour,

DÉCIDE :

Article 1 : La durée d'amortissement de l'immobilisation inscrite au compte 2041582 est fixée à 30 ans.

Article 2 : L'amortissement sera comptabilisé annuellement selon les règles en vigueur dans le cadre de l'instruction comptable applicable à la commune.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et affichée conformément aux dispositions légales.

**DELIBERATION
D 25 12 74****BUDGET ASSAINISSEMENT : Décision modificative n° 3
Régularisation de fin d'année**

Vu la délibération du conseil municipal n° 20 du 13 mars 2025 adoptant le budget communal de Suèvres,

Vu la nécessité d'effectuer les réajustements budgétaires suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (chap) - opération	Montant	Article (chap) - opération	Montant
6061 (011) : Fournitures non stockables	- 3 606,07 €	70611 (70) : Redevance d'assainissement collect	- 13 300,62 €
6068 (011) : Autres matières et fournitures	209,85 €	7063 (70) : Contributions communes étab	127,61 €
61523 (011) : Réseaux	20 000,00 €	7581 (75) : FCTVA	540,70 €
61528 (011) : Autres	- 31 380,97 €		

622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires	2 136,32 €		
626 (011) : Frais postaux et de télécommunication	8,56 €		
	- 12 632,31 €		- 12 632,31 €
Total dépenses	- 12 632,31 €	Total recettes	- 12 632,31 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 19 voix pour :

- Approuve la décision modificative n° 3 telle qu'elle est présentée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ces modifications budgétaires.

TRAVAUX

M. Jean-Yves LESIMPLE fait le point sur les travaux en cours :

- ↳ Rue Pierre Pouteau
 - calendrier (coffrets et terrassement) – janvier
 - zone de stockage et de vie sur le terrain NEAU avec une remise en état après le chantier
- ↳ Rue Nationale : château des Forges
 - retrait des glissières qui ne sont plus aux normes
 - extraction des débris et remise en service du fossé
- ↳ Rue du Grand Port :
 - remplacement des luminaires sur poteau bois
 - installation des coffrets
 - terrassement début janvier
- ↳ Travaux dans la tronne :
 - situation de M. RODOLLE qui ne peut pas entreprendre les travaux pour le moment, le secteur étant trop humide
 - chemin des vaches
- ↳ Rénovation de l'éclairage public sur la commune (horloges, changement des néons par des leds etc...)
- ↳ Mme Annie-Claude LEMAIRE effectue des relevés de consommation de fioul et d'électricité.

FETES ET CEREMONIES

- **VŒUX DE LA MUNICIPALITE** : vendredi 23 janvier 2026 à 18 h 30 à la MDA.
- Lancement du concours de Noël : "Il est beau mon sapin".
- Pot de fin d'année des agents communaux : 18/12 à 12 heures.

COOPERATION INTERCOMMUNALE

- Commission Développement économique / Tourisme du 3 décembre 2025

Tourisme :

- **Manoir de la Touche : projet grand jardin**

Si le projet aboutit, le démarrage des travaux est envisagé au printemps 2027, pour une mise en exploitation au printemps 2028.

Le porteur prévoit la rénovation du rez-de-chaussée du Manoir afin d'y aménager un atelier de transformation, un magasin de vente des produits de la ferme, un espace d'accueil pour le camping ainsi que des sanitaires destinés aux emplacements situés à proximité du Manoir.

L'ensemble comprendrait des activités de maraîchage, quelques élevages, de l'agritourisme biologique, des hébergements (25 emplacements), un grand jardin, entre autres.

- **Bilan de la saison 2025 du Domino**

De nombreuses associations utilisent le domino avec une fréquentation de plus en plus importante.

- **Analyses d'eau**

Trois analyses d'eau ont été réalisées en 2025 et les résultats montrent une bonne qualité d'eau.

Développement économique :

- Recours contentieux : Les projets Télamon et Eche Group sont toujours en procédure, 2 projets sont purgés de tout recours.
- Frêt ferroviaire et l'ITE (Installation Terminale Embranchée). L'ITE appartient à la CCBVL et est entretenue annuellement par SNCF Réseau.
- Station-service d'Oucques : changement de lieu d'implantation en raison de fouilles archéologiques.

Maison des Entreprises et de la Formation (MEF) :

- Fréquentation en nombre de stagiaires :

	Nucléaire	Dont EDF	Industrie	Logistique (CACES)
2024	1772	102	428	399

- Domiciliation des stagiaires : 91 % des stagiaires sont domiciliés en région Centre Val de Loire dont 70 % sur le territoire des 2 communautés de communes.
- Parcours métiers déjà organisés : agent de logistique nucléaire – calorifugeur
- Parcours en développement : électricien avec l'appui du CNPE et en incluant un chantier expérimentiel , gestion des déchets nucléaires
- En réflexion : mécanicien chaudronnier spécialisé

La MEF est le site de référence d'Onet Technologies pour le développement des formations faisant appel à la réalité virtuelle.

➤ Assemblée générale du SIEOM du 10 décembre 2025

Mme Angéline Mornay présente les principaux points abordés lors de cette assemblée, à savoir :

- la fixation des tarifs de la redevance spéciale pour l'année 2026 ;
- le renouvellement de la subvention accordée à la recyclerie « Comme tu V-E » ;
- la fixation des tarifs relatifs aux apports extérieurs à l'usine d'incinération pour le premier trimestre 2026 ;
- le contrat d'assurances.

COMMISSIONS / COMITES CONSULTATIFS / GROUPES DE TRAVAIL

Commissions / Comités Groupes de travail	Date et heure
Commission de contrôle des listes électorales	18/12/2025 à 18 h 00
Commission du personnel	23/12/2025 à 18 h 00
Commission cimetière	07/01/2026 à 18 h 30
Commission travaux	08/01/2026 à 18 h 30
Commission marché	14/01/2026 à 18 h 30
Commission finances (4 ^{ème} trim)	20/01/2026 à 18 h 30
Commission de contrôle des listes électorales	19/02/2026 à 18 h 00
Commission générales finances	24/02//2026 à 18 h 30

Le pot de fin d'année avec les agents communaux aura lieu le jeudi 18 décembre à 12 h à la mairie.

INFORMATIONS DIVERSES / QUESTIONS DIVERSES

Le recensement de la population débutera la 15 janvier pour se terminer le 14 février 2026.

✓ **Nos agents recenseurs :**

- M. COELHO Mario
- Mme BOISSET Brigitte
- Mme PRIOU Annie
- Mme LAMBERT Anne Marie

Tour de table :

- Mme Suzanne BRETON s'enquiert de l'avancement du dossier confié à l'avocat relatif à la constitution de la commune en partie civile dans l'affaire dite « La Petite Martyre de l'A10. M. le Maire précise qu'une convention sera établie avec l'association Innocence en Danger afin de clarifier la prise en charge financière de l'intervention de l'avocat.

- M. Michel BORDEAUX demande l'installation d'une pancarte indiquant « Impasse du Pont Béni » et souhaite que du calcaire soit ajouté sur le chemin.
- Monsieur le Maire informe que le « bouc », qui est en réalité un bétail, a été pris en charge par l'association Bête Alice, basée à Lorges. L'association recherche une ferme dans les environs, éventuellement au Domino.
- Mme Florence BOISSET signale qu'un arbre du château de Diziers est sur le point de tomber sur les lignes téléphoniques.
- M. Jean-Robert HOUDIN fixe la visite du centre de tri « Tri Val de Loir(e) » au 21 janvier 2026 à 14 heures, sur place. Ce centre de tri interdépartemental est situé sur la commune de Parçay-Meslay.

Fin de la séance : 21 h 30

Fait le 15/01/2026

La secrétaire de séance : Mme Mélanie FERREIRA



Le Maire : Frédéric DEJENTE

